

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 novembre 2022 - Délibération n°22-105**

Objet : Budget 2022 – Décision modificative

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le dix-huit novembre précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, X. PECHAIRAL, M. PLA, I. ALCANIZ-LOPEZ, B. MALLET, H. NICOLAS, N. CANONGE, N. ANDREO, M. MONNIER, C. MARTIN, J-P. ROUX, P. PLONGET, M. MESSINES, C. CERVERO, C. BOUILLET, P. SILVA, W. ALCANIZ, E. SIFUENTES, D-A. ROUX, D. MARTY, T. SABATIER, H. JONQUIERE.

ONT DONNE PROCURATION :

L. HEBRARD donne procuration à X. PECHAIRAL, M. EL AIMER donne procuration à B. MALLET, A. MATEU donne procuration à I. ALCANIZ-LOPEZ, F. LOPEZ donne procuration à H. NICOLAS, F. BOUCHE donne procuration à M. PLA, D. GUIOT donne procuration H. JONQUIERE.

Absente : S. DIELLA

SECRETARE DE SEANCE : H. NICOLAS

* * *

Rapporteur : Xavier PECHAIRAL, 1^{er} adjoint

Par délibération n°22-036 du 6 avril 2022, le conseil municipal a voté le budget prévisionnel 2022. Au terme de cet exercice budgétaire, il convient de modifier le budget pour tenir compte des conditions effectives d'exécution des dépenses et recettes de fonctionnement.

Cette décision modificative consiste en des virements entre chapitres. Le montant de la section de fonctionnement demeure identique par rapport au vote du budget 2022. Le montant de la section investissement demeure inchangé.

En dépenses de fonctionnement, il convient de :

- Le chapitre 011, réduire les dépenses de 65 000€
- Le chapitre 012, augmenter les dépenses de 70 000€ afin de prendre en compte notamment l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 ainsi que la réforme concernant les changements de catégorie des aides-soignantes.
- Le chapitre 66, charges financières, réduire de 5000€ dans la mesure où celles-ci seront moindre qu'escomptées.

Concernant les recettes de fonctionnement, il convient d'acter au sein du même chapitre 74, dotations et participations, la réduction de 110 000 € au compte 7478, correspondant à une dotation de la Caisse d'Allocations Familiales, qui sera versée à compter de cette année directement au centre social « Soleil levant ».

Cette somme supplémentaire pour le Centre social, versée durant l'exercice 2022 et non prise en compte dans le calcul des subventions en 2022, sera donc déduite de la subvention 2023 qui sera versée au Centre social « Soleil levant ».

Cette minoration de dépense est compensée par des dotations attendues supérieures, d'un montant de 90 000€ pour la dotation de solidarité rurale (compte 74121), ou de 20 000€ pour d'autres attributions et participations (compte 7488).

Dans sa volumétrie, le montant des recettes de fonctionnement demeure donc inchangé par rapport au vote de budget 2022.

Les modifications apportées par cette décision modificative sont synthétisées dans le tableau suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP	LIBELLE	BP 2022	DM 2022	BP+DM 2022
	OPERATIONS REELLES			
011	Charges à caractère général	1 417.672,50 €	-65 000,00 €	1 352 672,50 €
012	Charges de personnel	4 080 000,00 €	+ 70 000,00 €	4 150 000,00 €
014	Atténuations de produits	78 000,00 €	0,00 €	78 000,00 €
65	Charges de gestion courante	733 218,13 €	0,00 €	733 218,13 €
66	Charges financières	108 766,65 €	-5000,00 €	103 766,65 €
67	Charges exceptionnelles	17 000,00 €	0,00 €	17 000,00 €
022	Dépenses imprévues	45 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €
	Sous-total	6 479 657,28 €	0,00€	6 479 657,28€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	244 587,00€	0,00 €	244 587,00€
023	Virement à la section d'investissement	146 405,72 €	0,00€	146 405,72€
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT (A)	6 870 650,00 €	+ 0,00€	6 870 650,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP	LIBELLE	BP 2022	DM 2022	BP+DM 202
	OPERATIONS REELLES			
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
013	Atténuation de charges	90 000,00 €	0,00 €	90 000,00 €
70	Produit des services du domaine	903 650,00 €	0,00 €	903 650,00 €
73	Impôts et taxes	3 760 500,00 €	0,00 €	3 760 500,00 €
74	Dotations et participations	2 070 500,00 €	0,00 €	2 070 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	36 000,00 €	0,00 €	36 000,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT (B)	6 870 650,00 €	0,00€	6 870 650,00€

La section d'Investissement demeure inchangée et reste conforme au vote du budget 2022.

-
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
 - Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14 ;
 - Vu la délibération n°22-036 du 6 avril 2022 approuvant le budget primitif 2022 ;

Où l'exposé du rapporteur ;
Après avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

ARTICLE 1. Le conseil municipal approuve la décision modificative n°1 au budget primitif 2022 telle qu'annexée à la présente délibération.

Convocation : 18 novembre 2022
Affichage ordre du jour : 18 novembre 2022
Présents : 22
Suffrages exprimés : 28
Absents : 7
Publiée le : **28 NOV. 2022**



Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Hélène NICOLAS